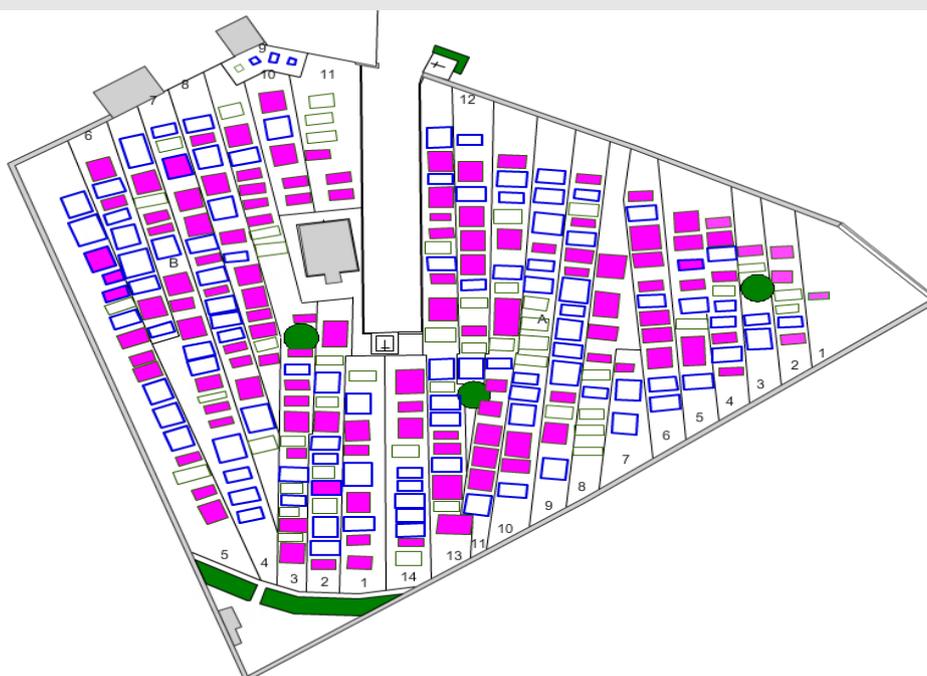


CIMETIERE de SAINT LAURENT DU MOTTAY

PLAN



LOCALISATION - CONTACT

Chemin Saint Mathurin – St Laurent du Mottay

Contact : Mairie déléguée Saint Laurent du Mottay 02-41-78-53-66

Mairie principale Mauges-sur-Loire : 02-41-77-78-11

stlaurentdumottay@mauges-sur-loire.fr

accueil@mauges-sur-loire.fr

EQUIPEMENT OU ESPACE PROPOSE

- **TERRAIN COMMUN** 0.4m² ou 2m²

Inhumation en fosse simple (1 seul corps)

Un monument léger peut être posé

Dimension maximale de la tombale L 2m/l 1m

Hauteur maximale de la stèle : 1.50m

- **TERRAIN EN CONCESSION :**

- **TERRAIN TRADITIONNEL** 0.4m² ou 2m²

Terrain pour fosse (simple ou double) ou pour caveau de 1 à 3 cases

Règles particulières à la marbrerie

Dimension maximale de la tombale L 2m/l 1m

Hauteur maximale de la stèle : 1.50 m

Semelle autorisée : 0.15 m de chaque côté

Espace intertombe : 0.30 m

Rien ne peut être posé ou planté dans l'espace intertombe.

- **JARDIN CINERAIRE**

Équipé de cavurnes par la ville

Emplacement : carré A allée 9 et carré C

Dimension de la case : Longueur de 41cm et profondeur de 55cm.

8 cases pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes chacune.

Règles particulières pour les travaux :

Ouverture et fermeture de la cavurne par la ville lorsqu'il n'y a pas de marbrerie ou par l'entreprise (au choix des familles)

Lorsqu'il y a un monument, ouverture obligatoire par l'entreprise.

Règles particulières à la marbrerie

Les familles ont la possibilité d'y faire déposer un monument ou plaque de granit à leur frais de la même dimension que la dalle de fermeture, soit

Longueur : 0.60m largeur : 0.60m épaisseur 0.10 m

Hauteur de la stèle : 1m

Les gravures et autres fixations d'article funéraires sont à la charge des familles.

Pas de semelle, ni dallage autour du monument

Règles particulières pour le recueillement

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur le monument ou sur la dalle de fermeture de la cavurne, en respectant les limites.

Rien ne peut être posé ou planté dans l'espace inter-tombe.

Entretien des monuments et cavurnes

Les tombes et monuments funéraires devront être entretenus par les familles en bon état de conservation et de solidité. Toute pierre tombale brisée devra être remise en état dans les plus brefs délais